Envoyé en préfecture le 15/04/2022 Recu en préfecture le 15/04/2022

Affiché le

ID: 030-213000136-20220413-D013_2022-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU GARD

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ARGILLIERS

D013-2022

Nombre de conseillers

En exercice: 11Présents: 7Absents: 4Votants: 11

<u>Date de convocation :</u> 07/04/2022 <u>Date d'affichage :</u> 07/04/2022

Séance du 13 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 13 avril à 18h30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent BOUCARUT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Mme Christine CROUZIER, Mme Martine FERNANDES, Mme Solveig De CORNEILLAN, Mme Danielle LEUDIERE, Mme Sidonie REYNIER, M. Jean-Philippe VALENTIN,

Absents excusés: M. Christian BONNET, procuration donnée à M. Jean-Philippe VALENTIN, M. Rémy CLENET, procuration donnée à Mme Christine CROUZIER, M. Laurent DUBOIS, procuration donnée à Mme Martine FERNANDES, M. Didier VERSTRAETE, procuration donnée à M. Laurent BOUCARUT,

Secrétaire: Mme Christine CROUZIER,

Objet : Budget annexe « locaux commerciaux » : affectation du résultat de l'exercice 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que les résultats suivants ont été constatés à la clôture de l'exercice 2021 du budget annexe « locaux commerciaux » :

- Excédent de fonctionnement : 894,75 €

Excédent d'investissement : 4 780,87 €

Il propose le report à nouveau de ces résultats dans le budget 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide : Le report à nouveau, dans le budget 2022, des résultats constatés à la clôture de l'exercice 2021, soit :

= 894,75 € € en recettes de la section de fonctionnement,

- 4 780,87 € en recettes de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Laurent BOUCARUT